

SEANCE DU 27 MAI 2021

Le vingt-sept mai deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU à la salle polyvalente.

Date de la convocation : Le 21 Mai 2021.

Présents : Claude PIRIOU, Olivier GUERVILLY, Odile HERVÉ, Laure ROPERS, Alexandre LE DANTEC, Claude HAMON, Joël PIRIOU, Éric MORDELET, Guirec SCOLAN, Clet LE NORMAND, Arnaud LE BRAS, Sylvaine GALLIOT, Gisèle BENECH, Gérard LE CABEC

Absents : Catherine FERRAND PEILLON, donne pouvoir à Madame Gisèle BENECH

Soit : 15 votants

Secrétaire de séance : Arnaud LE BRAS

DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DPU

Le Maire fait part à l'assemblée de 4 demandes d'acquisition de biens soumis à DPU :

- Demande d'acquisition pour un bien soumis à DPU qui concerne :
 - o Une maison d'habitation sise Hameau ce KEROUZEVER – parcelles A 413 et A 1037
- Demande d'acquisition pour un bien soumis à DPU qui concerne :
 - o Une maison d'habitation sise rue Coz Stang – parcelles AB 117 et AB 334
- Demande d'acquisition pour un bien soumis à DPU qui concerne :
 - o Un terrain à bâtir – Hameau de KEROUZEVER – parcelles A 1164, A 1165, A 1167, A 1170

Ces ventes n'intéressent pas la Commune, qui n'exerce pas son droit de préemption urbain.

N° 01.05.2021 Avenant marché de curage et d'assainissement de la Voirie :

Monsieur Le Maire indique que la Commune a confié une prestation à l'entreprise MEUROU TP suite à un appel d'offre d'assainissement de la voirie.

Le montant initial du marché était de **13 107,40 € HT**

Les conditions météorologiques hivernales ont causé beaucoup de dégâts sur la Commune et l'entreprise a été sollicitée pour des travaux complémentaires afin d'y remédier.

Montant des travaux complémentaires : **5 930,40 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Approuve la nécessité de produire un avenant au marché initial de l'entreprise MEUROU TP.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire à signer tout document afférent au marché et à l'avenant pour travaux complémentaires.

N° 02.05.2021 cession des logements par Guingamp- Paimpol Agglomération :

Rappel du contexte : L'agglomération est propriétaire de logements sur de nombreuses communes du territoire et souhaite aujourd'hui confier l'ensemble de ce patrimoine à un ou des bailleurs sociaux. Avant de procéder à cette cession, l'agglomération a pris attache avec l'ensemble des Communes pour leur proposer de se porter acquéreur de façon prioritaire.

En quelques mots :

Quels logements ?

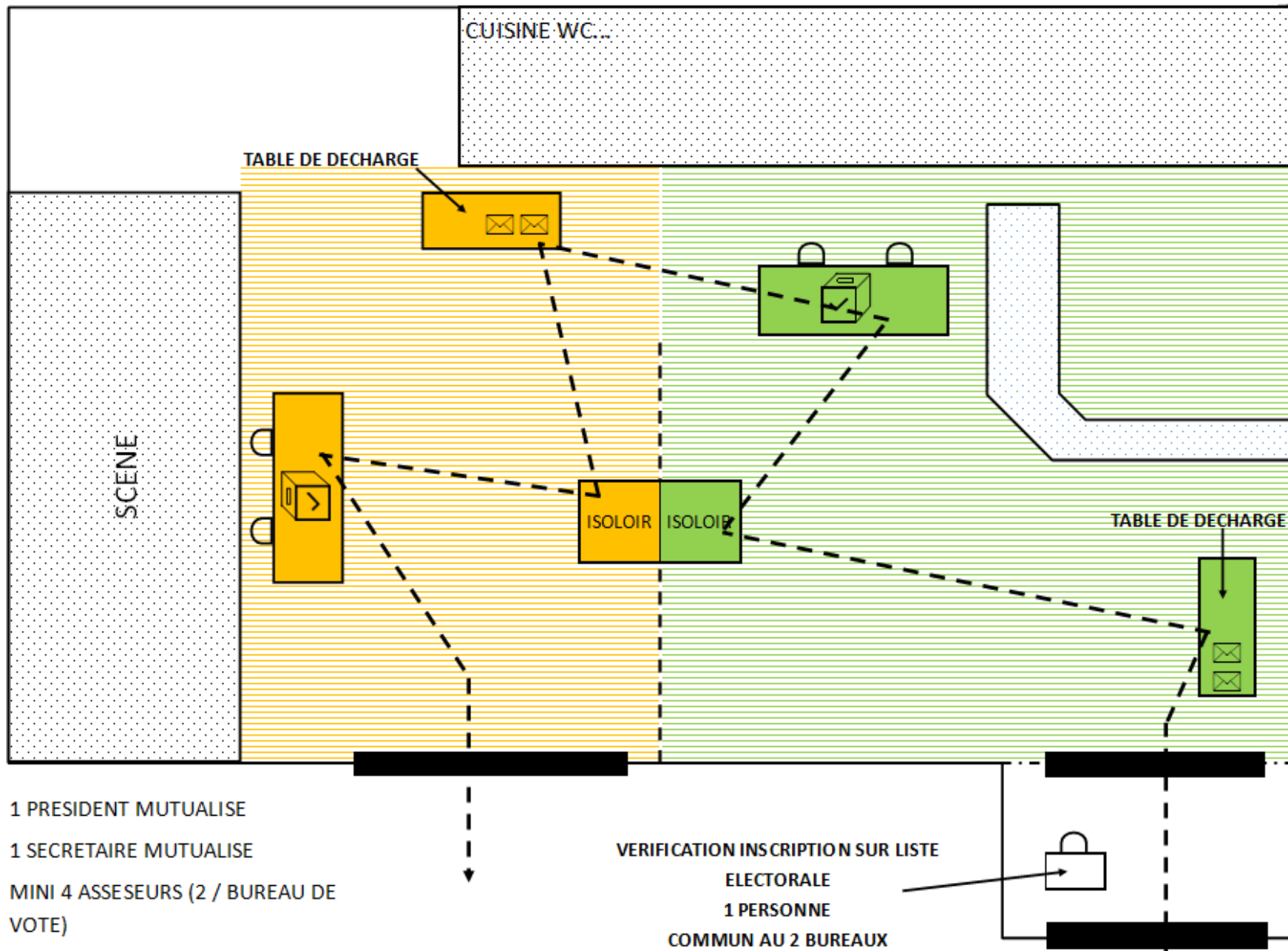
- 8 bis rue de l'Argoat => logement au-dessus de la bibliothèque
- 17 place d'Armor => logement accolé à la Mairie
- 32 rue de l'Argoat => (7 logements) en face de l'ancienne boulangerie
- 6, rue Coz Stang => en cœur de bourg

8 bis rue de l'Argoat	Déjà propriété de la Commune et laissé en gestion via un bail emphytéotique à SOLIHA => Après en avoir échangé, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident que la Commune conserve la propriété et reprend le logement en gestion directe.
17 place d'Armor	=> Après en avoir échangé, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident que la Commune se porte acquéreur sous réserve que l'estimation qui sera faite par les Domaines soit compatible avec les finances communales.
32 rue de l'Argoat	=> Après en avoir échangé, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident que la Commune ne se porte pas acquéreur
6, rue Coz Stang	Les membres du Conseil Municipal échantent des diverses opportunités liées à ce logement. En plein cœur de bourg, il permettrait par exemple de positionner en centralité de l'habitat pour personnes âgées. => Après en avoir échangé, à la majorité, les membres du Conseil municipal décident que la Commune ne se porte pas acquéreur 1 abstention 3 votes pour l'acquisition et proposition de la gestion à un bailleur social 11 votes contre l'acquisition

Organisation des scrutins départementaux et régionaux 2021 :

Monsieur le Maire présente une proposition d'organisation physique des scrutins départementaux et régionaux qui se teindront :

- Pour le premier tour le 20/06/2021
- Pour le second tour le 27/06/2021



Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil de se rapprocher du secrétariat de la Mairie pour transmettre leurs disponibilités ainsi eu leurs préférences en matière de présence.

=> RETOUR POUR LE 3 JUIN 2021

En complément Monsieur le Maire indique que l'organisation du dépouillement supposera la mise en place de 4 tables de dépouille et donc la présence nécessaire de 16 scrutateurs.

N° 03.05.2021 Evolution des régies communales

Monsieur le Maire indique qu'une réorganisation des régies est en cours au niveau de la DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques). Les centres de finances publiques ne seront plus la porte d'entrée pour les remises de régies ce qui imposera de se rendre dans un bureau de poste [pour le secteur : Guingamp ou Bégard par exemple].

Cette réorganisation impliquera pour les remises de numéraires de faire l'acquisition de sac scellés et l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds trésor d'ici le 31/12/2021.

Dans une logique de rationalisation et de réorganisation des régies, la DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques) invite les Collectivités à :

- supprimer les régies à faible enjeux financier
- supprimer les régies qui peuvent être remplacées par une facturation directe

Les Membres du Conseil Municipal échantent des régies suivantes :

- **Régie photocopies** : les services notent une moyenne de 5 demandes par mois pour la copie de documents administratifs
- **Régie de la médiathèque** :

Après avoir regardé les recettes des abonnements sur les 3 dernières années et année en cours :

2018 : 700 €

2019 : 350 €

2020 : 200 €

2021 : 75 €

Il convient de s'interroger sur cette baisse de recette. Le coût de l'abonnement est-il un frein à la fréquentation de la médiathèque communale ?

Soucieux de garantir un accès à la culture pour tous, les Membres du Conseil Municipal s'accordent sur la nécessité de faire de la médiathèque un service public gratuit.

- **Régie Cantine et garderie** : afin de répondre aux attentes de certains parents notamment, les Membres du Conseil Municipal conviennent de la suppression de ces régies et les remplacent par l'émission de titre par le Trésor Public.

Cette nouvelle formule permettra aux parents de régler les factures de cantine et de garderie directement auprès du Trésor Public soit par prélèvement automatique, par paiement en ligne ou encore auprès des buralistes.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité :

- **ARTICLE 1** : suppression de la régie photocopies qui ne représente pas d'enjeu financier pour la Commune.
- **ARTICLE 2** : maintien du service de copie de documents administratifs, uniquement en noir et blanc, en nombre limité.
- **ARTICLE 3** : suppression de la régie de médiathèque et de la tarification de l'abonnement – mise en place d'un accès gratuit à la culture
- **ARTICLE 4** : Suppression des régies cantine et garderie – remplacement par l'émission de titres ou factures individuels.
- **ARTICLE 5** : l'ensemble de ces suppressions prendra effet à la rentrée scolaire de septembre 2021.

N° 04.05.2021 Subventions aux associations :

Monsieur Le Maire indique que la Commission finance et personnel communal s'est réunie le 11 Mai dernier pour travailler le sujet des subventions aux associations, il donne la parole à Olivier GUERVILLY qui avait présidé la commission en son absence.

- 59 associations au total qui sollicitent la Mairie (42 sollicitations + 17 associations accompagnées les années précédentes)
- Montant prévu au budget 2021 : 6 000 €

La Commission propose les principes suivants :

- Accompagner les associations hors Commune en fonction des conditions suivantes :
 - o Au moins 3 saint-clétois y sont adhérents
ET/OU
 - o L'association a une activité qui contribue à l'attractivité et au dynamisme de la Commune

MONTANT MINI : 20 €/ adhérent

- Les Membres de la Commission proposent d'accompagner de façon privilégiée les associations de la Commune en les amenant de façon progressive à une subvention annuelle de 200 € mini : **pour 2021 + 30 € pour les associations communales en dessous de 200 €**
 - o AMVTT -> l'association sollicite une conversion de la subvention en heures de travaux (passage de l'épareuse) sur le terrain de moto Cross. **La Commission propose de répondre favorablement à la sollicitation à hauteur de 200 €.**
Les membres de la Commission proposent que cela fasse l'objet d'une convention annuelle entre l'association et la Commune.
 - o APERIP -> 500 € **Les membres de la Commission proposent de maintenir cet accompagnement**
 - o CAP AN TREV -> 170 € **Les membres de la Commission proposent de porter cette subvention à 200 €**
Les membres de la Commission s'accordent sur le fait qu'il soit nécessaire que l'association transmette son attestation d'assurance pour le local.
 - o PETANQUE -> 170 € **Les membres de la Commission proposent de porter cette subvention à 200 €**

- PIERRES ET PAYSAGES -> 110 € € Les membres de la Commission proposent de porter cette subvention à 140 €
- SAINT-CLIC -> 200 € Les membres de la Commission proposent de maintenir cet accompagnement
- SOCIETE DE CHASSE -> 200 € Les membres de la Commission proposent de maintenir cet accompagnement
- LES RENDEZ-VOUS DU TEMPS LIBRE -> association en sommeil, Les membres de la Commission proposent de geler la subvention pour l'année 2021
-
- Les membres de la Commission propose d'avoir la même attention pour l'association **Santé et Vie** qui est localisée à Pontrieux et qui apporte un service de proximité dans le domaine de la santé et des soins -> 112 € **portés à 150 € pour 2021**
- Les membres de la Commission propose de répondre favorablement à la sollicitation de la **protection civile** :
 - Subvention attribuée depuis 2016 : 20 €/an
 - Subvention sollicitée en 2021 : 0.10 € / habitants soit **90 €**
- En période de COVID, les membres de la Commission proposent d'avoir une attention particulière pour les associations ayant des salariés en augmentant la subvention de manière exceptionnelle +20 % par rapport à 2020 :
 - ASL TENNIS => **780 €**
 - ENTENTE DU TRIEUX => **1320 €**
 - CLUB NAUTIQUE PONTRIVIEN => **100 € de subvention car 5 adhérent saint-clétois + 20% = 120 €**

Les membres de la Commission proposent qu'un courrier soit transmis aux 3 associations ASL Tennis, ENTENTE DU TRIEUX, CLUB NAUTIQUE PONTRIVIEN pour faire état de ce coup de pouce exceptionnel lié à la crise sanitaire actuelle. Ils souhaitent également que le courrier à l'Entente du Trieux précise les travaux entrepris et la volonté de la Commune d'offrir un outil de pratique du football de qualité et que l'accueil du club se fera avec plaisir.

- Pour 2022, les membres de la Commission proposent de basculer les demandes des associations en lien avec le social, la santé ou encore l'insertion sur le budget du CCAS.
 - ⇒ Concerne les associations en grisé sur le tableau (24 au total)

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité les principes suivants :

ARTICLE 1 : D'accompagner de façon privilégiée les associations de la Commune en les amenant de façon progressive à une subvention annuelle de 200 € : pour 2021 + 30 € pour les associations communales en dessous de 200 €

ARTICLE 2 : Accompagner les associations hors Commune en fonction des conditions suivantes :

- Au moins 3 saint-clétois y sont adhérents
ET/OU
- L'association a une activité qui contribue à l'attractivité et au dynamisme de la Commune

MONTANT MINI : 20 €/adhérent

ARTICLE 3 : Passer une convention avec l'association AMVTT pour convertir la subvention sollicitée (200 €) en heure d'intervention de l'épaveuse sur le terrain de motocross de Saint-Clet.

ARTICLE 4 : En période de COVID, avoir une attention particulière pour les associations ayant des salariés en augmentant la subvention de manière exceptionnelle +20 % par rapport à 2020

ARTICLE 5 : Les demandes des associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale et de la santé seront analysées à compter de 2022 par le CCAS (en grisé dans le tableau reprenant les attributions de subvention pour l'année 2021)

ARTICLE 6 : Les demandes de subvention sont validées comme suit :

Nom de l'association	2021
ASSOCIATION ASL TENNIS INTERCOMMUNAL	780.00 €
ASSOCIATION AMVTT	- €
ASSOCIATION APERIP	500.00 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	114.00 €
ASSOCIATION PENSIONNES MARINE MARCHANDE	30.00 €
ASSOCIATION SANTE ET VIE	150.00 €
ASSOCIATION CAP AN TREV	200.00 €
ASSOCIATION CLUB ESCALADE	60.00 €
ASSOCIATION L'ATELIER CHOREGRAPHIQUE	60.00 €
ASSOCIATION ENTENTE DU TRIEUX	1 320.00 €
ASSOCIATION LA PETANQUE SAINT CLETOISE	200.00 €
ASSOCIATION LE PRINTEMPS DE SAINT CLET	200.00 €
ASSOCIATION PIERRES ET PAYSAGES DE SAINT CLET	140.00 €
ASSOCIATION DE PROTECTION CIVILE	90.00 €
ASSOCIATION SAINT-CLIC	200.00 €
ASSOCIATION SOCIETE DE CHASSE	200.00 €
ASSOCIATION UNC PONTRIEUX	114.00 €
ASSOCIATION CLUB NAUTIQUE PONTRIVIEN	120.00 €
ASSOCIATION SECTION DES MEDAILLES MILITAIRES	45.00 €
SAPEUR POMPIERS DE PONTRIEUX	100.00 €
ASSOCIATION COMICE AGRICOLE PONTRIEUX	- €
ASSOCIATION LES RENDEZ VOUS DU TEMPS LIBRE	- €
CONFEDERATION FALSAB	60.00 €
ASSOCIATION JUDO CLUB DU TREGOR	- €
ASSOCIATION MON ATELIER SANTE	- €
ASSOCIATION PONTRIEUX FORCE ATHLETIQUE	- €
ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE Français	- €
ASSOCIATION STOMP AN CO	- €
ASSOCIATION GUINGAMP PHOTO CLUB	40.00 €

ASSOCIATION France ADOT 22 (dons d'organes)	30.00 €
ASSOCIATION ARMOR BASKET CLUB	60.00 €
ASSOCIATION ADMR	30.00 €
ASSOCIATION RKB (radio kreizh Breizh)	- €
ASSOCIATION APF (France handicap 22)	30.00 €
ASSOCIATION SOLIDARITE PAYSANS	50.00 €
ASSOCIATION SECOURS CATHOLIQUE	50.00 €
ASSOCIATION EAUX ET RIVIERES DE BRETAGNE	- €
ASSOCIATION LEUCEMIE ESPOIR 22	30.00 €
ASSOCIATION des RESTAURANTS DU CŒUR	50.00 €
ASSOCIATION PAIMPOL ARMOR RUGBY CLUB	
ASSOCIATION CASCI (centre d'action sociale, culturelle et d'insertion)	30.00 €
ASSOCIATION NAITRE ET BIEN ETRE	30.00 €
ASSOCIATION REVES DE CLOWN	30.00 €
ASSOCIATION CROIX ROUGE FRANCAISE	50.00 €
ASSOCIATION CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles)	30.00 €
ASSOCIATION OHE PROMETHEE	30.00 €
ASSOCIATION AFTC (traumatisé crânien)	30.00 €
ASSOCIATION PLB MUCO	30.00 €
ASSOCIATION UNAFAM 22 (personnes malades et ou handicapées psychiques)	30.00 €
ASSOCIATION DES LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX	30.00 €
ASSOCIATION AFSEP (sclérose en plaques)	30.00 €
ASSOCIATION CIRQUE EN FLOTTE	- €
BATIMENT CFA COTES D'ARMOR	- €
ASSOCIATION TREGOR GOELO ATHLETISME GUINGAMP	- €
ASSOCIATION SKOL GOUREN LOUERGAD	- €
ASSOCIATION DOJO BRO DREGER (Grâces)	- €
ASSOCIATION AFM THELETON	30.00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	75.00 €
ASSOCIATION REDAPEG	150.00 €
	5668.00 €

N° 04b.05.2021 : tarif de location de la salle polyvalente :

Le Maire indique que les tarifs n'ont pas été revus depuis le 15 Mars 2019, il rappelle les tarifs et propose de les revaloriser à hauteur de 2%, de supprimer le forfait chauffage et de l'intégrer dans les prix de location.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs suivant à compter du 1^{er} Juin 2021 :

	Tarif 2021
Apéritif	
Réunion / conférence	112.00 €

Concours divers	65.50 €
------------------------	---------

Loto	
Associations locales	112.00 €
Associations extérieures	225.00 €

Repas et mariages	
Particulier local	212.00 €
Professionnel local	212.00 €
Le lendemain (retour)	122.00 €
Associations locales	212.00 €
Associations extérieures	255.00 €
Particulier extérieur	267.00 €
Professionnel extérieur	302.00 €
Le lendemain (retour)	154.00 €

Assemblées générales	112.00 €
-----------------------------	----------

Assemblées générales avec repas	235.00 €
--	----------

Bal et Fest-Noz	
Associations locales	224.00 €
Associations extérieures	331.00 €
Caution réveillon	498.00 €
Caution	254.00 €

Deux locations gratuites par an seront attribuées pour chaque association communale excepté les réveillons du 24 décembre et du 31 décembre facturés sur la base d'une location particulier local.

N° 04c.05.2021 : tarifs cimetière communal :

Le Maire indique que les tarifs n'ont pas été revus depuis le 15 Mars 2019, il rappelle les tarifs et propose de les revaloriser à hauteur de 2%.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs suivant à compter du 1^{er} Juin 2021 :

	Tarifs 2021
Concession cimetière	
15 ans	90.00 €
30 ans	122.00 €
Concession colombarium	
15 ans	384.00 €
30 ans	584.00 €
Cavernes	
15 ans	220.00 €
30 ans	330.00 €
Lors de la première acquisition de la famille, il sera facturé la somme de 180 € qui correspond au prix de la dalle de granit	

N° 04d.05.2021 tarifs divers :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de supprimer les tarifs communaux suivants et de revaloriser les tarifs suivants :

- Suppression du tarif location de matériel (table – bancs et couverts) et de mettre en place un tarif unique en cas de perte ou de casse du matériel

Perte ou casse de matériel facturée 2 € par unité

- Suppression des tarifs de location des photocopies
- Suppression des tarifs de la bibliothèque – médiathèque

Barrières de sécurité

Associations locales : GRATUIT

Associations extérieures : 43 € les 25 barrières

Boulodrome :

Forfait concours nocturne : 20 €

N° 05.05.2021 personnel communal / recrutement espaces verts :

Monsieur Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que des mouvements de personnel sont à venir au niveau du service espaces verts.

Le contrat de travail de Monsieur Ollivier KERJOSE – employé communal en charge des espaces verts - arrive à son terme au 21 Juillet 2021, il convient d'envisager un recrutement.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal conviennent à l'unanimité de :

ARTICLE 1 : lancer un recrutement pour un contrat à durée déterminé pour une durée de 6 mois pour une quotité de travail de 20 h

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à procéder au recrutement

N° 06.05.2021 personnel communal / recrutement école

Monsieur le Maire indique que des mouvements de personnel sont à venir au niveau des services de l'école.

Madame Chantal LE BOLC'H fait valoir ses droits à la retraite au 30 Juin 2021, il convient d'envisager un recrutement pour la remplacer.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se saisir de cette occasion pour repenser de manière globale l'organisation du personnel à l'école afin de donner plus de souplesse à l'organisation actuelle.

L'idée serait de libérer du temps aux agents actuellement en poste pour les mobiliser sur de nouvelles missions dont par exemple :

- Libérer du temps à Madame Morgan JEANNIN – agent en charge de la restauration - pour qu'elle se consacre pleinement à la recherche de fournisseurs de denrées sous label de qualité et à la préparation de plus de produits bruts dans la restauration scolaire.
- Libérer du temps à Madame Katia LE GUERN afin qu'elle consacre la totalité de son temps de travail à l'accueil en Mairie et agence postale.

Après en avoir délibéré, Les Membres du Conseil Municipal décident :

ARTICLE 1 : de confier le travail de réorganisation du service à la Commission finances et personnel communal

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire, sur proposition de la Commission finances et personnel communal à procéder au(x) recrutement(s) et modifications nécessaires à la nouvelle organisation du service école.

CRTE et dispositif bien vivre partout en Bretagne

Les nouvelles contractualisations sur les fonds régionaux et nationaux passent pour la période 2021-2027 par de nouveaux outils :

- Le CRTE – contrat de relance et de transition écologique
- Le dispositif bien vivre partout en Bretagne

Qui seront signés avec Guingamp Paimpol Agglomération

Afin de s'inscrire dans ces nouvelles contractualisations, il est demandé à chaque collectivité de faire remonter ses projets à venir.

Les membres du Conseil Municipal décident qu'il faut faire remonter les projets suivants :

- Audit/diagnostic des biens communaux (logements, mairie, école...) et programme pluriannuel de rénovation
- Evolution de l'éclairage public vers du tout LED (110 foyers à convertir)
- Projet de liaison douce entre Pen Lan et Kerlast (2022)
- Projet de boulangerie communale
- Poursuite des travaux d'amélioration d'entrée d'agglomération / y compris réflexion sur la mise en valeur du château d'eau
- Réhabilitation de la salle polyvalente (fonctionnalité, adaptation aux besoins des associations...)
- Amélioration du service à la population : locaux mairie -> accueil du public, services à la population....
- Réfection de la signalisation des lieux-dits
- Structuration d'un programme d'alimentation local => évolution de la cantine municipale (produits sous label de qualité, transformation de plus de produits brut, évolution de l'outil de travail pour permettre la transformation des produits bruts...)

De façon prioritaire le projet de la boulangerie est présenté au titre du dispositif bien vivre partout en Bretagne pour l'année 2021.

N° 07.05.2021 conférence des financeurs – projet accompagnement des habitants dans leur démarches administrative :

Monsieur Le Maire donne la parole à Odile Hervé, adjointe en charge du dossier, qui indique que la Commune est lauréate d'un appel à projet de la conférence des financeurs sur l'accompagnement des administrés dans leur démarches administratives en lien avec les usages du numérique.

- Sur la base d'un devis à hauteur de 1 300 € (fourniture en matériel informatique pour mise à disposition des administrés), la Commune a obtenu un accord de subvention à hauteur de 80%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à la conduite de ce projet.

N° 08.05.2021 conférence des financeurs – projet de pratique de Qi-GONG

Monsieur Le Maire donne la parole à Odile Hervé, adjointe en charge du dossier, qui indique que la Commune est lauréate d'un appel à projet de la conférence des financeurs sur la mise en place de session de Qi-GONG à destination des personnes âgées dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie.

- Sur la base d'un devis à hauteur de 7 800 € (2 séances / mois pour des groupes de 10 personnes sur 3 années) la Commune a obtenu une subvention à hauteur de 80%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à la conduite de ce projet.

N° 09.05.2021 réunion campagne élections départementales et régionales 2021

Dans le cadre des élections départementales et régionale 2021, les membres du Conseil municipal, après en avoir échangé décident de :

METTRE à disposition la salle polyvalente de façon gratuite pour l'ensemble des candidats.

Informations diverses :

- Début des travaux de la voie douce le long de la RD 82 -> Lundi 31 Mai 2021
- Réception des travaux entrée du bourg -> Lundi 07 Juin 2021
- Rencontre avec Cinderella Bernard et Joël Philippe le 03/06 18h en Mairie
- Fêtes patronales ? que faire cette année ? Les conditions sanitaires actuelles ne permettent pas de se positionner sur une organisation – Point à revoir le 1^{er} Juillet 2021

Les dates à venir :

- 1^{er} Juillet 2021 – 18h45 : Conseil Municipal – Salle poly – présentation de l'association BRUDED en début de séance
- Commission finances et personnel communal : Mardi 08 Juin 2021 18h en mairie
- Conseil municipal de rentrée -> à définir le 1^{er} Juillet

Fin de séance à 22h15